



PREFET DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Direction Départementale des Territoires
Service Urbanisme et Aménagement
COUSSEAU RECULE :

Orléans, le 30 OCT. 2017

Le directeur régional

à

Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher
Place de la République
BP 40299
41006 BLOIS Cedex

Service Évaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance
Département Appui à l'Autorité Environnementale
Nos réf. : 2017-1008
Vos réf. :
Affaire suivie par : Alexis SEANER
Tél. 02 36 17 46 37 – Fax : 02 36 17 46 87
Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Chef de service
 PPU
 Chargé de mission scot
 Adjoint au chef de service
 DFU
 Secrétariat
 Copie

NOV. 2017

Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement

Dossier : Projet de création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Cousseaux » à Salbris (41)

Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 24 août 2017

Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale : 24 octobre 2017

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise dans un délai réglementaire est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est à mettre en ligne sur le site Internet de la préfecture ; elle est également mise en ligne sur le site internet de la DREAL Centre-Val de Loire.

PS Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Le directeur adjoint

Christophe HUSS

Copie à : DDT 41